

REUNION ANPDF SECTEUR 1

Samedi 28 mars 2026 à GRANVILLE

Procès-verbal

Animateurs du secteur 1 : Bertrand VOISIN et Maxime LE BIHAN

Membres présents : Sebastien CORNEC, Lionel DAGORNE, Frederic DAVY, Jean-Jacques GAZEAU, Stephane HAMON, Jean-Claude LEROY, Andre TOULEMONT, Pascal PERRET, Marc ROUTIER, Paterne LE FOL (membre Honoraire).

Membres excusés : Philippe LESAGE, Philippe LE YONDRE

ORDRE DU JOUR :

- Point sur les dispositifs FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur)
- Echanges sur l'opération « Tablettes » de la FFF
- Sécurisation des rencontres sensibles
- Dossier des caméras pour les arbitres
- Pouvoirs lors des Assemblées Générales des Districts
- Echange sur le calcul de la répartition des flux financiers entre les Ligues et les Districts
- Informatique et outils fédéraux
- Taxe d'apprentissage
- Déclarations administratives

1. Informations

Un point d'informations a été présenté concernant l'évolution et la réflexion en cours sur le statut des Présidents de District.

Un point d'information a été effectué concernant le Congrès ANPDF de PAU en septembre 2026 et l'Assemblée Générale organisée à Ajaccio en juin 2026.

2. Dispositifs FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur)

FAFA Véhicule

Le dispositif d'aide à l'acquisition ou à la location d'un véhicule a été présenté :

- Partenariat avec Volkswagen Club ;
- Possibilité de location longue durée (LLD) ;
- Cahier des charges prévu pour début mai 2026 ;

- Durée de location : 37 mois ;
- Kilométrage maximal : 20 000 km par an ;
- Véhicules hybrides ou électriques ;
- Coût mensuel estimé entre 450 € et 600 € ;
- Prise en charge à hauteur de 50 % par le FAFA

FAFA Équipement

Le dispositif d'aide à l'équipement est reconduit avec une augmentation de 20 % prévue l'année suivante.

FAFA Petit Équipement

Une aide de 500 € par club est maintenue dans le cadre du FAFA Petit Équipement.

FAFA Catastrophes Naturelles

Les modalités d'accompagnement des clubs touchés par des catastrophes naturelles ont été rappelées.

3. Opération Tablettes

Les Districts sont invités à relancer les clubs afin d'accroître leur participation à l'opération Tablettes.

4. Sécurisation des rencontres sensibles

En prévision de la fin de saison, il est demandé d'identifier les rencontres présentant un risque particulier, notamment celles liées aux montées et descentes.

Dans ce cadre, la création d'une commission de délégués de match est envisagée dans certains territoires afin de renforcer l'encadrement de ces rencontres.

5. Dossier des caméras pour les arbitres

Un point a été réalisé sur l'expérimentation des caméras destinées aux arbitres.

Des difficultés logistiques ont été relevées, notamment concernant la distribution et la récupération du matériel aux arbitres et les modalités d'utilisation.

6. Pouvoirs lors des Assemblées Générales de District

Une étude est en cours sur les pouvoirs des clubs en Assemblée Générale. L'objectif serait de diminuer le nombre de pouvoirs portés par un club.

Un club peut représenter jusqu'à quatre autres clubs en plus de sa propre voix dans certains Districts. Dans d'autres départements, le pouvoir n'est pas d'actualité (exemple dans les Côtes d'Armor).

Les représentants du secteur 1 estiment qu'une limitation à deux pouvoirs par club, en complément de sa propre représentation, serait déjà bien suffisante.

7. Flux financiers Ligue / District

La nécessité d'améliorer la lisibilité des flux financiers entre les Ligues et les Districts a été soulignée.

Il est proposé de réaliser un tableau récapitulatif précisant :

- Les responsabilités de chaque structure ;
- Les opérations concernées ;
- Les échéances correspondantes.

8. Informatique et outils fédéraux

Un groupe de travail composé de Présidents de District et de Ligue a été constitué afin de réfléchir aux évolutions des outils informatiques.

Un questionnaire relatif aux besoins et aux améliorations souhaitées pour chaque module a été adressé :

- À un élu ;
- À un salarié ;
- À un club.

9. Taxe d'apprentissage

Un point de vigilance a été évoqué concernant les opportunités liées à la taxe d'apprentissage.

10. Recrutement des CTA

Concernant les postes de Conseillers Techniques en Arbitrage (CTA), les offres d'emploi peuvent être diffusées via le réseau Bleu et France Travail.

11. Déclarations administratives

Il a été rappelé l'obligation de déclarer les finales organisées par les Districts auprès de la Préfecture.

Concernant les déclarations SACEM, il convient de se référer aux dispositions et recommandations communiquées par la FFF.

PV rédigé le 16 juin 2026.

Les animateurs : Bertrand VOISIN et Maxime LE BIHAN.